

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2026-09

Extrait du registre des délibérations

Séance du 2 mars 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le deux mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gary Leroux, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 13

Nombre de Membres Votants : 13

Date de la Convocation : 26/02/2026

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Annick FALCAND, M. Christophe TRIPOZ, M. Franck BOUVARD, M. Sylvain BELFIS, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Florence PIRAT, Mme Laurie PASCAL et M. Bruno BOURY,

Excusés : Mme Dominique MICHEL et Mme Sandra RUCH.

Secrétaire de séance : M. Christophe Tripoz

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, des demandes de subvention pour l'exercice 2026.

Après Délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de verser des subventions pour un montant total de 16 784.00 € (seize mille sept cent quatre-vingt-quatre euros) aux associations suivantes :

Concours de volailles	100,00 €
Fleurissement de Malafretaz	1 500,00 €
Comité des Fêtes de Malafretaz	1 350,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Malafretaz	1 000,00 €
Union musicale de Montrevel	350,00 €
La Ligue contre le Cancer	50,00 €
La Prévention Routière	50,00 €
ONAC-VG de l'Ain	50,00 €
Malafretaz Lecture	3 534,00 €

Délibération certifiée exécutoire

Reçue en Préfecture le

Publiée le

20 MARS 2026

20 MARS 2026

Le Maire,
G LEROUX

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20260302-2026-09-DE
Date de télétransmission : 20/03/2026
Date de réception préfecture : 20/03/2026

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2026-09

VAB	5 000,00 €
Wake and Wind Academy	3 300,00 €
Sou des écoles	500,00 €

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Christophe TRIPOZ



Le Maire,
Gary Leroux



Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le
Publiée le

Le Maire,
G LEROUX

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20260302-2026-09-DE
Date de télétransmission : 20/03/2026
Date de réception préfecture : 20/03/2026